



République Française
Département de Vaucluse
Arrondissement d'Avignon
COMMUNE DE VELLERON

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE LA COMMUNE DE VELLERON 2024-2027

Adopté par délibération municipale n° 2024-217 du 06/06/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20240606-D2024-217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2024
Publication : 10/06/2024



PREAMBULE

Ce Projet Educatif Territorial est le second, suite au changement de municipalité en 2020 et à la restructuration complète des services municipaux dédiés à l'Enfance depuis cette période.

Ce PEDT vient compléter le premier et s'articule entre les différents temps scolaires, périscolaires et extrascolaire. Il permet aux enfants qui le souhaitent d'accéder à des activités manuelles, culturelles et sportives. Le PEDT ci-après présenté, dont le principal objectif est le bien-être et l'épanouissement de l'enfant, a été élaboré avec les élus, les services municipaux, les parents d'élèves, des associations velleronnaises ainsi qu'avec le soutien et la collaboration de la SDJES 84, de la CAF et de la MSA.

A – DIAGNOSTIC

1. Présentation de la commune

Velleron est une commune qui s'étend sur 16,9 km² et qui fait partie de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon. Elle se situe dans le Parc Naturel Régional du Mont Ventoux. Le centre historique est bâti sur une petite colline surplombant la plaine agricole du Comtat Venaissin avec à l'Est les premières collines des Monts de Vaucluse. 3 030 habitants résident à Velleron avec de nombreux services apportés à la population grâce, notamment, à des services municipaux très présents. La commune travaille sur son développement de façon concertée et mesurée. Des programmes de logements viennent d'être créés et commencent à accueillir de nouvelles populations.

2. Public du PEDT et infrastructures

Le public visé est celui des enfants de 3 à 12 ans :

- ▶ 1 groupe scolaire est concerné par le dispositif : une école maternelle et une école élémentaire, situé avenue Joseph Liotier. Le nombre d'enfants inscrits au groupe scolaire pour l'année 2024 est de 230 enfants qui sont répartis dans 3 classes de maternelle et dans 6 classes d'élémentaire.
- ▶ 1 ALSH (6/12 ans) les mercredis en période scolaire et durant les petites vacances. Il est situé Rue Neuve et dispose d'une habilitation de 20 enfants.
- ▶ 1 ALAE (3/12 ans) le lundi, mardi, jeudi et vendredi dans les locaux de l'école de 16h30 à 18h en période scolaire. Il est situé dans les locaux du groupe scolaire et dispose d'une habilitation pour 140 enfants.
- ▶ 1 ALSH Maternel (3/6 ans) durant les petites vacances de la Toussaint, d'Hiver et du Printemps dans les locaux du groupe scolaire avec une habilitation pour 15 enfants.
- ▶ 1 ALSH Maternel (3/6 ans) au mois de juillet dans les locaux du groupe scolaire avec une habilitation pour 20 enfants.
- ▶ 1 ALSH Elémentaire (6/11 ans) au mois de juillet dans les locaux du groupe scolaire avec une habilitation pour 40 enfants de 6 à 11 ans.

3. Les atouts et contraintes du territoire

La commune de Velleron souhaite investir sur le long terme avec des moyens humains, financiers et matériels, au service de l'accompagnement éducatif des enfants.

▶ **Ses atouts**

Malgré l'étendue de la commune sur 16,9 km² et ses 185 habitants par km² (les communes alentours ont des densités de population plus importante), la commune de Velleron possède de nombreuses infrastructures municipales spatialement réparties non loin les unes des autres facilitant ainsi les déplacements interservices :

- ♣ la crèche avec son espace extérieur,
- ♣ l'école maternelle avec sa cour,
- ♣ l'école élémentaire avec ses cours,
- ♣ le restaurant scolaire,
- ♣ le service Enfance,
- ♣ la bibliothèque,
- ♣ l'accueil de loisirs Municipal « Velleron Environnement Loisirs et Nature » (VELN),
- ♣ la salle polyvalente du Vieil Hôpital,
- ♣ le complexe sportif avec 2 stades,
- ♣ le skate-park,
- ♣ le city stade,
- ♣ Un pumptrack.

Il existe une volonté politique municipale forte de travailler sur le domaine de l'Enfance et de la Jeunesse afin de le structurer dans les années à venir après un important développement de 2020 à 2023

La mairie de Velleron a, en son sein, du personnel formé et qualifié dans les domaines de la petite enfance, l'enfance et de l'animation avec une bonne connaissance du public et qui travaille de manière transversale au sein du Service Enfance.

▶ **Ses contraintes**

- Un peu excentré des villes de l'intercommunalité, la commune ne dispose pas d'infrastructures couvertes de type gymnase ou salle polyvalente moderne.
- L'offre en terme de transport en commun reste limitée.
- La population est vieillissante avec 24% de personnes âgées de 65 ans et +. Au niveau national, ce pourcentage est de 19% et de 20 % sur le Grand Avignon.

4. Les actions menées sur le temps scolaire et les moyens mis à disposition

- ▶ Partenariat avec la bibliothèque,
- ▶ L'affectation de personnels au service des écoles et plus particulièrement des agents d'animation municipaux, 3 ATSEM + 1 AVS et 1 poste supplémentaire d'ATSEM à mi-temps pour la rentrée scolaire 2024/2025,
- ▶ La participation au financement de classes de découverte pour les enfants de l'élémentaire afin de faire bénéficier aux enfants un séjour plus ou moins long une fois dans sa scolarité,
- ▶ Le co-financement d'activités sportives, culturelles et musicales et un budget alloué pour l'achat de matériels,
- ▶ La mise à disposition de vidéoprojecteurs, équipements informatiques et numériques.

5. Les actions menées sur le temps périscolaire

Toutes les activités sont organisées sur une période entre deux vacances scolaires afin de permettre aux enfants de participer à un maximum d'activités dans l'année, dans une volonté de continuité éducative, de découverte, de passerelles et d'échanges avec les associations locales, d'ouverture vers l'environnement, d'épanouissement physique et intellectuel et de sensibilisation à une démarche éco citoyenne.

- ▶ **Avant l'école** : Accueil encadré par le personnel municipal avec proposition de petites activités à disposition des enfants (dessin, coloriage, jeux de société, de construction, de créativité...).
- ▶ **Durant le temps méridien** : service de restauration géré par le personnel municipal et la SOGERES comprenant l'accueil pour le repas et la prise en charge des enfants, avant, pendant et après ce temps

cantine qui s'étale sur la plage horaire de 11h30 à 13h20. Le service se fait à table pour les maternelles et sous forme de self pour les primaires. Avant et après le repas, les enfants sont en activités libres.

► **Après l'école** à partir de 16h30 et jusqu'à 18h au plus tard :

- Activités avec des intervenants diplômés d'associations partenaires ainsi que le personnel municipal et des enseignants de l'école pour l'aide aux devoirs.
- Activité libre à partir de 17h30 jusqu'à 18h00

Le Portail famille : Inscriptions pour toutes les activités périscolaires et extrascolaires ainsi que la cantine et facturation en ligne.

Ce dispositif, co-construit avec le programmateur pour répondre aux besoins spécifiques de la commune de Velleron, en fait un outil sur-mesure. Cela permet d'avoir de la réactivité avec les parents et une bonne communication grâce à l'envoi d'informations régulières avec notification et connaître en permanence les conditions d'inscription aux différentes activités, à savoir :

- Avant l'école de 7h30 à 8h15 : inscription sur le portail famille possible jusqu'à 6h30 le matin de l'activité.
- Durant le temps méridien de 11h30 à 13h20 : inscription possible jusqu'à 8h30 le matin du repas.
- Après l'école à partir de 16h30 et jusqu'à 18h au plus tard : inscription sur le portail famille possible jusqu'à 8h30 le matin de l'activité.
- Le mercredi en journée ou demi-journée : inscription sur le portail famille possible jusqu'au lundi 8h30.
- Pour les petites vacances : inscriptions à partir de 15 jours avant le début des vacances.
- Pour les grandes vacances de Juillet : inscriptions à partir de 45 jours avant le début des vacances.

Pour les professionnels intervenants au sein de notre collectivité, c'est aussi un outil important qui a fait disparaître les dossiers papiers, permet le contrôle des présences, la gestion des inscriptions et des effectifs en temps réel.

6. Les actions menées sur le temps extrascolaire

La commune fonctionne sur l'année avec un accueil de loisirs sans hébergement pour les 6/12 ans tous les mercredis, sur les petites vacances dans les locaux de son centre et depuis les vacances de la Toussaint 2023, suite à la demande de nombreux parents, un accueil est organisé pour les 3/5 ans dans les locaux du groupe scolaire. Durant les vacances d'été (en juillet), le centre de loisirs est ouvert aux 3/11 ans dans les locaux du groupe scolaire. Les activités sont adaptées à chaque âge de l'enfant et à son rythme.

Des semaines à thème pour le centre des 6/12 ans ont été créées en collaboration avec des professionnels : les métiers de la scène, court-métrage, bruitages et images, biathlon, sports de glisse, culture urbaine, radio kids, création de sapins en bois et de grands jeux en bois...

7. Le CME

Pour la première fois a été mis en œuvre l'élection d'un Conseil Municipal des Enfants à Velleron.

Six élèves de CM1 et CM2 ont été élus pour un mandat de deux ans. Ce CME a pour priorités l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (l'EEDD) et l'éducation à la citoyenneté. Le CME participe aux commémorations, aux inaugurations et à divers ateliers animés par une association labélisée (Latitudes). Un élu référent accompagne le CME dans ses actions qui s'articulent autour de projets concrets pour le village et ses habitants, petits ou grands (boîte à livres, plantations d'arbres, aménagements extérieurs...). Ces actions sont financées grâce à un budget de 4 000 euros par an.

B – LES MODALITES PRATIQUES DU PEDT

1. La programmation des activités périscolaires au sein du groupe scolaire

La programmation des activités du PEDT est réalisée par cycles de vacances à vacances, soit 5 cycles par année scolaire.

Chaque activité dure entre 1 heure et 1h15. Ce temps semble être une durée cohérente pour envisager des programmes réellement éducatifs. Les horaires sont de 16h30 à 17h30, ou 17h50 si l'activité est à l'extérieur de l'école. Au-delà de la mise en place des TAP, la commune continue de proposer des temps libres dans le cadre de son accueil périscolaire jusqu'à 18h00, mais aussi le matin avant l'école et durant le temps méridien. Les enfants inscrits en accueil périscolaire peuvent quitter l'activité de manière échelonnée dès l'arrivée de leurs parents s'ils sont inscrits en activité libre ou à partir de 17h30-17h45 s'ils sont en activités culturelles, sportives ou en étude scolaire.

2. Coût des activités

Les activités TAP (16h30-18h) sont facturées aux familles, sur la base du tarif appliqué pour l'accueil périscolaire (barèmes en fonction du quotient familial afin que les ressources des familles ne constituent pas un facteur discriminant entre les enfants).

3. Modalités d'information des familles

Les parents sont informés via le Portail Famille (« Cityviz.io » sur un ordinateur ou application Citiviz sur téléphone portable et tablette), les panneaux d'affichage à l'école, par mail si besoin, sur le site Internet de la commune et sa page Facebook ainsi que sur celle du Centre de Loisirs.

4. Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT

- ▶ **SUR LES TEMPS PERISCOLAIRES**, les enfants de maternelle et d'élémentaire accèdent aux TAP chaque soir après l'école.

Pour les maternelles, il est proposé, pour chaque cycle périscolaire, 2 types d'activités : activité libre et activité spécifique le soir après l'école.

Qu'est-ce que les activités libres ? Ce sont des activités rapides et simples comme des jeux, du sport ou des ateliers d'arts plastiques qui permettent aux parents de venir chercher leurs enfants à l'école quand ils le désirent entre 16h35 et 18h.

- **Qu'est-ce que les activités spécifiques ?** C'est, chaque soir, une activité différente avec un intervenant spécialisé : soit du personnel municipal formé à cette activité spécifique, soit l'intervenant d'une association spécialisée, soit un professionnel déclaré. Au démarrage, seule l'activité draïenne et des activités manuelles étaient proposées. Depuis, l'offre s'est étoffée pour ce public si particulier des 3/5 ans : yoga, éveil à la danse, baby-hand, sensibilisation à la pratique du pumtrack, éveil musical, parcours de motricité, activités autour des contes, arts créatifs...

- **Objectifs** : accompagner les jeunes enfants vers l'autonomie et leur développement grâce à des pratiques sportives, créatives et culturelles adaptées à leurs capacités.

Pour les élémentaires, il est proposé pour chaque cycle périscolaire, le soir après l'école, 4 types d'activités différentes parmi des activités sportive, manuelle, jeux, culturelle, des activités libres, du soutien scolaire...). Le type d'activité est choisi en fonction de la période de l'année afin de s'adapter aux conditions climatiques. Ce temps périscolaire, destiné aux élémentaires, s'est bien étoffé depuis le début des TAP à l'école grâce à la formation du personnel, un travail de recherche permanent des intervenants et un développement des échanges avec les associations. Y sont proposés des arts plastiques, des sports collectifs, de la Zumba, mais également des jeux de sociétés, du BMX Race, des arts créatifs, la découverte de l'allemand, la sensibilisation à l'auto défense, le handball, le basket, la sensibilisation à la pratique du pumptrack.

Concernant **le centre de loisirs du mercredi**, il est organisé, de 7h30 à 18h00 pour les 6/12 ans. Ses missions sont de proposer des activités liées à l'environnement, au sport, à la créativité et la nature en amenant les enfants à l'explorer, la connaître et la protéger par la pratique d'activités ludiques mais aussi à leur faire découvrir des activités novatrices à forte valeur éducatives et d'intégration dans son environnement.

► L'EXTRASCOLAIRE

Les enfants de 3 à 12 ans sont accueillis durant les vacances de la Toussaint, d'Hiver et du Printemps dans deux centres de loisirs spécifiques : un pour les moins de 6 ans et un autre pour les 6/12 ans. L'accueil du matin se fait entre 7h30 et 9h à l'école. Ensuite, chaque structure dispose de ses propres espaces d'animation de 9h à 18h, de sa propre équipe d'animation et de son propre programme adapté à l'âge et au rythme des enfants.

- **Les spécificités du centre des 3/5 ans :**

Chaque semaine un thème spécifique est proposé avec une sortie à la journée ainsi qu'une à la ½ journée ou une animation avec des intervenants spécialisés. Les autres activités sont réalisées par les animatrices en poste à l'année.

- **Les spécificités du centre des 6/12 ans**

Une semaine est consacrée à la découverte d'un univers avec des intervenants spécialisés. Ex : Radio, métiers de l'ombre du spectacle, culture urbaine, sports de glisse, bruitages, courts-métrages, biathlon, avec un doublement des activités qui permet d'être plus qualitatif en petits groupes de 10 enfants maximum.

Une autre semaine est articulée autour de fondamentaux de l'animation avec des grands jeux, de la pratique sportive, artistique et manuelle, ainsi qu'une demi-journée à l'extérieur et une journée en sortie avec les moins de 6 ans.

- **Les spécificités du centre de loisirs de l'été**

Au mois de juillet, le centre de loisirs accueille les enfants au sein d'un ALSH maternel et d'un ALSH élémentaire du lundi au vendredi de 7h30 à 18h dans les locaux du groupe scolaire et dans la continuité pédagogique du reste de l'année. Le centre été dispose d'une habilitation pour 24 enfants chez les moins de 6 ans et de 40 enfants chez les plus de 6 ans.

Les activités pour les petits et grands ont pour objectifs de :

- ✓ Développer un esprit créatif, découvrir ses goûts et ses envies,
- ✓ Connaître son corps, ses possibilités et ses limites,
- ✓ Respecter les autres et cultiver le vivre ensemble (découvrir la multiplicité et la richesse des points de vue et des sensibilités),
- ✓ Découvrir et partager des connaissances et des expériences,
- ✓ Développer l'esprit collectif en étant attentif aux autres,
- ✓ Apprendre à respecter des règles de vie et de jeu,
- ✓ S'ouvrir et respecter son environnement (savoir observer, connaître, comprendre son environnement),
- ✓ Apprendre à évoluer dans son environnement en le respectant et en le protégeant.

5. Durée du PEDT

Le PEDT est prévu pour une durée de 3 ans du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2027.

6. Articulation avec les dispositifs existants

➤ *La Convention Territoriale Globale*

La commune s'est engagée dans une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF, la MSA et la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon comme partenaires et qui englobe les communes de Vedène, de Saint-Saturnin-les-Avignon, d'Entraigues-sur-la-Sorgue, de Morières-Lès-Avignon, de Caumont-sur-Durance, de Jonquerettes et de Roquemaure. Cet engagement présente plusieurs avantages pour la commune de Velleron dont voici quelques-uns des bénéfices clés :

- **La coordination des politiques publiques** : La CTG permet une meilleure coordination des différentes politiques publiques (sociale, éducative, culturelle, sportive, etc.) à l'échelle locale. Cela conduit à une gestion plus cohérente et efficace des ressources et de l'action municipale.

- **Le renforcement des partenariats locaux** : La mise en place d'une CTG encourage la collaboration entre la commune, les institutions locales, les associations et les acteurs économiques. Cela favorise la création de synergies et de projets communs bénéfiques pour l'ensemble.

- **L'optimisation des ressources** : Grâce à la mutualisation des moyens et des compétences, la CTG permet une utilisation optimale des ressources, une meilleure efficacité et une plus grande qualité des services rendus aux habitants.

- **La réponse aux besoins des habitants** : La CTG est élaborée à partir d'un diagnostic territorial partagé qui identifie les besoins et attentes spécifiques des habitants. Les actions mises en place sont ainsi mieux adaptées aux réalités locales, améliorant le bien-être et la qualité de vie des résidents.

- **L'accès à des financements** : L'engagement dans une CTG peut faciliter l'accès à des subventions et financements publics ou privés, en montrant un projet structuré et coordonné au service de la population.

- **La dynamisation du territoire** : En structurant et en dynamisant les actions locales, la CTG contribue à renforcer l'attractivité de Velleron. Cela peut stimuler l'économie locale.

- **La valorisation des initiatives locales** : La CTG met en lumière les initiatives locales et les bonnes pratiques, offrant ainsi une reconnaissance aux acteurs locaux et encourageant l'innovation et la participation citoyenne.

L'engagement dans une Convention Territoriale Globale permet à la commune de Velleron de structurer et d'optimiser ses actions en faveur de la population, tout en renforçant les partenariats locaux et en accédant à de nouveaux financements. Cela contribue à une meilleure qualité de vie pour les habitants et à une dynamique positive pour le territoire.

Le responsable du service Enfance est partie prenante de ce dispositif et en est le chargé de coopération pour la commune ce qui permet de créer du lien avec les services Enfance des 7 autres communes, la CAF, la MSA et le Grand Avignon grâce à des réunions régulières et la mise en place de projets communs : découverte culturelle, sensibilisation à la mobilité douce, accès au numérique...

➤ *Le Plan Mercredi*

Le « plan mercredi » est une initiative du gouvernement français visant à enrichir l'offre éducative et de loisirs pour les enfants les mercredis, jour où ils n'ont pas d'école. Voici quelques avantages pour une commune :

- **Épanouissement des enfants** : Le plan mercredi offre une variété d'activités culturelles, sportives et artistiques qui contribuent à l'épanouissement personnel des enfants. Ces activités permettent de développer des compétences sociales, créatives et physiques en dehors du cadre scolaire.

- **Soutien aux familles** : En proposant des activités encadrées et enrichissantes les mercredis, la commune aide les parents qui travaillent à trouver des solutions de garde de qualité. Cela réduit le stress parental et améliore l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.
- **Renforcement du lien social** : Les activités proposées permettent aux enfants de se rencontrer et de tisser des liens renforçant ainsi le tissu social de la commune.
- **Valorisation des infrastructures locales** : Le plan mercredi peut utiliser et dynamiser les équipements communaux tels que les bibliothèques, équipements sportifs et espaces verts. Cela maximise l'utilisation des infrastructures existantes et justifie leur entretien et leur développement.
- **Développement économique local** : En employant des animateurs, éducateurs et intervenants locaux, la commune favorise l'emploi et l'activité économique. De plus, cela peut attirer de nouvelles familles à s'installer dans la commune, attirées par une offre éducative riche et diversifiée.
- **Amélioration de l'image de la commune** : En s'engageant dans une politique éducative dynamique et innovante, la commune améliore son attractivité et son image, montrant qu'elle se soucie du bien-être et de l'éducation des jeunes habitants.

En résumé, le plan mercredi représente un investissement dans l'avenir des enfants et le développement harmonieux de la commune, tout en répondant aux besoins des familles et en renforçant le lien social et économique local. Au regard de tous ces avantages, la commune de Velleron a souhaité d'y engager.

Ainsi, après un travail administratif conséquent et la mise en œuvre d'activités de qualité la structure extrascolaire a pu obtenir le label « Plan mercredi ». Cette labélisation a permis de répondre à un appel à projet qui a été financé à hauteur de 4 890 € par l'Etat en 2023 avec des actions qui s'articulent autour de l'éducation à l'environnement, la sensibilisation et l'éveil à la protection de la nature, des opérations de ramassage de déchets, la création d'un espace avec des matériaux recyclés pour son premier volet. Le second volet étant consacré aux sports novateurs et à la mobilité douce avec l'achat d'équipements et l'intervention de professionnels.

L'élan qu'aura permis ce financement profite aux enfants sur ce PEDT jusqu'en 2027 et l'obtention de ce label permet aussi une bonification de la prestation de service versée par la CAF sur ce temps du mercredi.

7. Les besoins des familles et de leurs enfants

Les objectifs de la démarche s'articulent sur des échanges avec les enfants et les parents afin de les impliquer dans la définition de leurs besoins tout en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale. De même, une convention d'objectifs et de financements avec la CAF et MSA permet le versement de prestations soutenant les activités périscolaires et extrascolaires et permet d'en accroître la qualité.

Le développement et la qualité des actions ont permis une augmentation des heures/enfants entre 2021 et 2023 comme suit :

- + 47% en extrascolaire (petites et grandes vacances),
- + 139 % en périscolaire (matin et soir après l'école ainsi que le mercredi).

L'accroissement du travail administratif, du travail de préparation des agents, de l'équipement et du matériel nécessaire au bon fonctionnement de la structure, à la nécessité d'accroître le nombre de permanences d'accueil des parents, le local actuel du service Enfance situé rue Neuve devient trop exigu.

Durant la période que va couvrir ce PEDT, il serait souhaitable d'aménager un nouvel espace dans le bâtiment des Associations situé à proximité.

Cela permettrait aux 4 agents de travailler dans de meilleures conditions, de mieux stocker et gérer le matériel, de mieux accueillir les parents et de libérer de la place pour les enfants afin qu'ils puissent pratiquer les activités proposées au sein du centre de loisirs.

8. Les ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT

- Les élus de la Commission Enfance Jeunesse,
- Les services de la commune avec notamment son Service Enfance,
- Les intervenants extérieurs en fonction des activités programmées,
- Les enseignants,
- Les parents,
- Le Conseil Municipal des Enfants,
- Les associations.

C – LE CONTENU DU PEDT

1. Les axes et priorités pédagogiques

➤ **Axe 1 : Se connaître et se respecter**

- Activités artistiques => esprit créatif
- Activités culturelles => découvrir ses goûts et ses envies
- Activités sportives => connaître son corps, ses possibilités et ses limites avec notamment des activités autour des sports « action » : Trottinette, BMX, Skate, Roller, Parkour, Break dance...

➤ **Axe 2 : Respecter les autres et cultiver le vivre ensemble**

- Activités artistiques => découvrir la multiplicité et la richesse des points de vue et des sensibilités
- Activités culturelles => partager des connaissances et des expériences
- Activités sportives => développer l'esprit collectif, en étant attentif aux autres ; apprendre à respecter des règles de vie et de jeu.

➤ **Axe 3 : Respecter et agir pour son environnement**

Implication des enfants sur le World Clean Up Day, nettoyage des Sorgues, plantation de haies libres avec l'association D3P (Défense et Promotion du Patrimoine Paysan), plantation d'arbres (Projet 50 000 arbres en Vaucluse), fête du Printemps et de la Nature.

- Activités artistiques => savoir observer son environnement
- Activités culturelles => connaître et comprendre son environnement
- Activités sportives => apprendre à évoluer dans son environnement en le respectant et en le protégeant.

➤ **Axe 4 : Développement des mobilités douces**

Sensibilisation et éducation dès le plus jeune âge à l'utilisation de moyens de locomotion non-thermique et développement d'aménagements urbains pour la mobilité douce (ex : voie des Cades, rue de Monteux), requalification des infrastructures routières (ex : Chemin des Gypières) pour y introduire des voies douces.

Travail en collaboration avec la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette) dont Velleron est village pilote pour le département du Vaucluse grâce à ses actions novatrices comme le développement de la pratique de la draisienne et le « Savoir Rouler à Vélo ».

2. La mise en œuvre du PEDT sur le territoire

Les actions seront menées en lien avec les projets du Service Enfance avec la volonté de mettre en place un parcours suivant les axes déterminés.

Chaque enfant, de la petite section jusqu'au CM2, pourra bénéficier d'activités culturelles, artistiques et sportives mais aussi d'activités liées à l'art de vivre, au jeu, à l'éco-citoyenneté et à l'environnement. L'objectif sera la sensibilisation, l'initiation et la découverte et une large place sera laissée aux associations partenaires si l'enfant souhaite ensuite se perfectionner dans le domaine de compétence de l'association. Les projets pédagogiques des structures du Service Enfance seront élaborés en s'appuyant sur ce PEDT.

3. Les partenaires du projet

➤ **Les partenaires institutionnels** : Le SDJES, la CAF, la MSA, l'Education Nationale, les communes de Roquemaure, de Saint Saturnin les Avignon, de Jonquerettes, de Morières les Avignon, de Vedène, d'Entraigues sur la Sorgue, de Caumont sur Durance avec qui nous travaillons à l'année dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale

➤ **Le Conseil Municipal des Enfants** composé de 6 élèves élus pour un mandat de 2 ans.

➤ **Les partenaires associatifs** : Avenir Rugby, Association de Gymnastique Volontaire de Culture et de Loisirs de Velleron, SOV Foot, Parenthèse (Parents d'élèves), Tennis Club Velleronnais, Théâtre, Kids Rider Bike, Bibliothèque, Handball Islois, ASI Basket, Miito Danse et Eveil Musical, Self Défense, Graine de Cabanes, Radio Kids, Yoga...

4. Les acteurs responsables de la mise en œuvre du PEDT

Le Comité de pilotage est constitué comme suit :

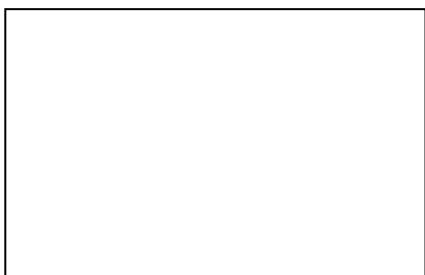
| | |
|---|---|
| Membres de la Commission Enfance/Jeunesse | Philippe ARMENGOL, Maire Gilles LAUGIER, Adjoint à l'Enfance et la Jeunesse Katia CAVALINNI, Adjointe aux associations Cécile LAGET-BARBET, Conseillère municipale Cédric CLARETON, Conseiller municipal Rachel TASSAN, Conseillère municipale |
| Directrice du groupe scolaire | Anne BONJEAN |
| Inspectrice de circonscription de l'Education Nationale | Annie BEAUFOUR |
| Référent départemental de la continuité éducative | Nathalie TRAMIER (SDJES 84) |
| Associations intervenantes dans le domaine de l'enfance | Les membres des associations |
| Responsable du Service Enfance | Lionel BECCARI |

5. Bilan et évaluation du projet

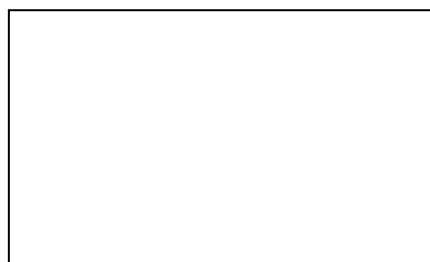
Pour le pôle Enfance-Jeunesse :

- ✓ Temps de discussions et d'échanges au terme de chaque fin de cycle spécifique aux TAP,
- ✓ Bilans et évaluations lors des réunions de l'équipe d'animation une fois par semaine pour les activités périscolaires,
- ✓ Bilans et évaluations lors des réunions de l'équipe d'animation après chaque période de vacances,
- ✓ Temps de discussion informel avec les enfants et parents à la fin de chaque période de TAP, vacances et cycle des mercredis.

Fait à Velleron en 4 exemplaires, le _____.



**M. Philippe ARMENGOL,
Maire de VELLERON**



**M. Thierry SUQUET,
Préfet de VAUCLUSE**



**M. Philippe KOSZYK
DASEN de VAUCLUSE**



**M. Christian DELFOSSE
CAF de VAUCLUSE**